

FICHE C : centre de formation privé, externe à l'entreprise

Attention : l'apprentissage sur le tas, sur poste de travail (en production) ou en doublure/avec tuteur n'est pas éligible. La formation ne peut débuter avant la notification de l'agrément à l'opérateur

Organisateur

1. Dénomination :

2. Adresse :

3. Personne de contact (nom, numéro de téléphone, adresse électronique) :

Formation

1. Dénomination de la formation :

2. Nombre d'heures de contact de la formation (minimum 32 heures par année scolaire) :

3. Durée de la formation : du au

4. S'agit-il d'une prolongation (ininterrompue ou non) d'une formation déjà reconnue par la Commission Paritaire 111 :

 Oui
 Non

5. Joindre les annexes suivantes :
 - 1) Liste des formateurs salariés ou vacataires du centre de formation privé ainsi qu'un descriptif succinct de leur expérience technique et pédagogique (CV)
 - 2) Description des infrastructures et équipements dont le centre dispose pour la formation visée (espace adéquat dédié à la formation, etc.)
 - 3) Description de la méthodologie et la pédagogie utilisées
 - 4) Démontrer la visibilité de l'offre de formation envers le public visé
 - 5) Rapport de visite de l'IFPM-ouvriers
 - 6) Accessoirement, prouver tout agrément selon une norme de type Q4, ISO formation, etc.
 - 7) En cas de demande de renouvellement, joindre le rapport d'évaluation annuel.

6. Durée souhaitée de l'agrément :

 an(s)
 à durée indéterminée

Date, nom et signature du demandeur